

N°2023-06/45B

Objet : CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE A TITRE PAYANT

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Dominique ANDRAULT, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 21 juin 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Les associations agréées Sud Roussillon qui bénéficient d'une mise à disposition gratuite pour les créneaux fixés selon un planning annuel peuvent avoir besoin d'utiliser la piscine en dehors de ces créneaux.

D'autres associations « non agréées » demandent également ponctuellement à utiliser la piscine. Jusqu'à ce jour aucune convention ne formalisait cette mise à disposition.

Aussi, il convient de conclure une convention afin que toutes les activités se déroulent en parfaite harmonie dans le respect des droits et obligations de tous, et ainsi assurer un meilleur fonctionnement de la piscine.

Les tarifs de cette mise à disposition sont décidés en Conseil communautaire.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

➤ **APPROUVE** les dispositions de la convention d'utilisation de la piscine à titre payant, ci-annexée ;

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cette convention avec les associations utilisatrices de la piscine ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230628-2023-06-45B-AI
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023